

Vos correspondants :

Christian BISSOT
Conseiller Chef de service
☎ 02 800 80 59
cbissot@spfb.brussels

Natasha ELOY
Attachée principale
☎ 02 800 84 45
neloy@spfb.brussels

**Note à la Direction des Services
d'accompagnement**

Bruxelles, le 18 janvier 2022

OBJET : Indexation au 1^{er} janvier 2022.

Madame, Monsieur,

Tel que prévu à l'article 79 de l'arrêté¹, je vous prie de trouver ci-dessous, les montants indexés des différentes subventions composant la subvention annuelle ainsi que les montants relatifs à la contribution financière de la personne handicapée.

¹Arrêté 2017/1127 du 1er mars 2018 du Collège de la Commission communautaire française relatif aux services d'accompagnement.

1. La contribution financière de la personne handicapée

	2021	2022
Contribution financière mensuelle (art. 40)	1,76 €	1,85 €
	17,60 €	18,51 €

2. Contribution financière dans le cadre des loisirs pour personnes en situation de grande dépendance et de l'extra-sitting

		2021	2022
Art. 43 Organisation de loisirs pour personnes en situation de grande dépendance	Montant de base	5,18 €	5,45 €
	Si déplacement domicile lieu d'activité inclus	10,35 €	10,89 €
Art. 42 Extra-sitting (en dehors des frais de déplacement des extra-sitters)	Min	1,76 €	1,85 €
	Max	7,25 €	7,62 €

3. Subvention pour frais de fonctionnement (art. 61)

	2021	2022
Services de la catégorie 1	14.491,95 €	15.246,35 €
Services de la catégorie 2	25.878,47 €	27.225,62 €
Services de la catégorie 3	33.124,45 €	34.848,80 €
Services de la catégorie 4	42.440,70 €	44.650,02 €
Services de la catégorie 5	51.756,95 €	54.451,25 €

4. Subvention annuelle liée aux actions spécifiques (art. 65 à 71)

	2021	2022
Support aux milieux d'accueil de la petite enfance	14.491,95 €	15.246,35 €
Halte-accueil	16.562,22 €	17.424,40 €
Aide à l'inclusion scolaire	18.632,50 € 37.265,00 € 55.897,50 €	19.602,45 € 39.204,90 € 58.807,35 €
Extra-sitting	82.811,12 € 144.919,45 € 186.325,01 €	87.122,00 € 152.463,50 € 196.024,49 €
Organisation d'activités de loisirs	31.054,17 € 53.827,23 €	32.670,75 € 56.629,30 €
Support aux situations critiques	34.159,59 € 102.478,76 €	35.937,82 € 107.813,47 €
Logement accompagné	12.421,67 € 20.702,78 € 31.054,17 €	13.068,30 € 21.780,50 € 32.670,75 €

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Philippe BOUCHAT,
Directeur d'Administration